



# natura

## PELOUSES VÉSULIENNES ET VALLÉE DE LA COLOMBINE

**Département du Haute-Saône**

**Altitudes :** 213 - 447 m

**Surface indicative :** 1 941 ha

**Référence :** FR4301338 – (SIC)

FR4312014 - ZPS

### 19 communes concernées

Andelarrot	Mont-le-Vernois
Borey	Montcey
Calmoutier	Navenne
Chariez	Noroy-le-Bourg
Colombe-lès-Vesoul	Pusey
Comberjon	Quincey
Dampvalley-lès-Colombe	Vaivre-et-Montoille
Échenoz-la-Méline	Vellefaux
Frotey-lès-Vesoul	Vesoul
La Demie	

### NATURE DU SITE

Formations herbacées naturelles et semi-naturelles – Fourrés sclérophylles\* - Forêts – Habitats rocheux – prairies humides.

### DESCRIPTION DU SITE - INTERET

Ce site morcelé est distribué autour de l'agglomération vésulienne et présente un ensemble de secteurs longeant les vallées du Durgeon et la Colombine d'une part et s'établissant sur la bordure du plateau calcaire orienté nord-est/sud-ouest d'autre part.

La majeure partie de ces secteurs est couverte par des pelouses, formations herbacées développées sur des sols peu épais, moyennement riches en matière nutritive et non fertilisés.

Ces milieux participent largement à la diversification des paysages de la Haute-Saône où prédominent les labours et la forêt. Il s'agit :

- du Sabot de Frotey, au nord de Frotey-les-Vesoul et dominant la vallée du Durgeon ;
- des pelouses et de quelques bois de la vallée de la Colombine entre Calmoutier et Frotey-les-Vesoul (pelouses de la Croisotte, du Charmont, des Accots et des Grandes

Planches, pelouses au pied de la Craye, Côte de Roncourt, Moulin Saint Martin et ouest du Moulin des Bois, nord du bois de Calmoutier, du Bois Camet, du Bois du Fay et du Bois de la Grande Côte);

- des bois et bocages de Montcey ;
- des prairies humides au nord du lac de Vaivre-et-Montoille (les Collonges, la Paillarde, Près Couchot, le Marais, le Clos, les Vayes), sur Pusey, Vaivre-et-Montoille et Vesoul ;
- des pelouses des Fraumons et du Camp de César, et boisements voisins, à Charriez, Mont le Vernois, et Vaivre-et-Montoille ;
- de la Côte d'Andelarrot ;
- de la pelouse de Champfleury à Noroy-le-Bourg ;
- du Mont d'Autrey sur la commune de Borey ;
- des pelouses de Navenne et du Plateau de Cita sur les communes de Navenne, la Demie et Echenoz-la-Méline ;
- enfin des pelouses de Sainte-Anne à Vellefaux.

La végétation herbacée qui recouvre les différents secteurs des environs de Vesoul est de 4 types :

- **La pelouse thermoxérophile\*** à brome et à féтуque recouvrant une superficie importante, notamment les sommets des collines calcaires et les pentes bien exposées. Le groupement haut-saônois se rapproche des communautés floristiques bourguignonnes. C'est une pelouse d'herbes hautes dominée par le Brome dressé, et la Féтуque. On la rencontre sur l'ensemble des pelouses du site étudié ;
- **L'ourlet thermophile\* à Brachypode**, sur les sols plus épais et ombragés où disparaissent les espèces caractéristiques des pelouses (brome, féтуque,...). On le rencontre localisé sur l'ensemble des pelouses, excepté sur les Grandes Planches ;
- **Les groupements de pierriers**, sur les sols nus où apparaissent les dalles calcaires.

Seules des espèces adaptées peuvent s'y implanter. Ils sont fréquents sur les sommets de collines, notamment au Sabot de Frotey et sur les pelouses des Accots et des Charmonts, situées au sud ;

- **La pâture mésophile\*** due à une eutrophisation\* et/ou un surpâturage de la pelouse à brome et féтуque. Elle accompagne généralement la pelouse, dès que le sol devient plus profond et plus frais ou que le pâture s'intensifie.

La végétation herbacée s'accompagne d'une lisière forestière qui s'apparente à la forêt caducifoliée à charme et chêne sessile typique de l'étage collinéen\*. Cette dernière recouvrirait les collines du plateau vésulien en l'absence d'activité humaine. Trois types de groupements ligneux forment cet ensemble :

- **Le groupement arbustif mésophile\* à Noisetier** constituant l'ossature de la haie ou du bosquet. Ce groupement est en relation spatiale étroite avec la pâture mésophile\* ou la pelouse à Brome. On le rencontre au Sabot de Frotey, sur les pelouses de Charmont sud et des Grandes Planches ;
- **Le groupement arboré mésophile\* à chêne sessile, frêne et charme** correspondant à l'évolution naturelle du groupement à noisetier. Il est observé sur le Sabot de Frotey ;
- **Le groupement arbustif thermophile\* à Genévrier**, sur les secteurs plus ou moins pentus et bien exposés. La strate supérieure est dominée par des épineux thermophiles\* tels que genévrier, épine-vinette, aubépine et églantier. Ce groupement apparaît sur le Sabot de Frotey et les pelouses de Charmont et des Accots.

Cet ensemble présente un grand intérêt biologique : la pelouse à brome et fétuque abrite de **nombreuses orchidées**, qui en font un des sites à orchidées les plus riches de Franche-Comté, comparable à ceux observés en Côte-d'Or.

La richesse patrimoniale offerte par ces secteurs de milieux secs est largement complétée par celle de deux autres sites abritant des habitats plus humides et certaines espèces associées. Il s'agit de la vallée de la Colombine entre Calmoutier et Frotey-lès-Vesoul, de la plaine de Frotey-les-Vesoul et des prairies de Pusey. Les inventaires entomologiques (Jugan 2003) ont notamment démontré sur le territoire de la réserve naturelle du Sabot de Frotey, la présence simultanée de nombreuses espèces inféodées aux zones sèches et humides.

La faune rencontrée est particulièrement intéressante, notamment l'avifaune\*. Les pelouses calcaires du site sont très appréciées par les espèces nicheuses que sont **l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu et la Pie-grièche écorcheur**. L'Engoulevent d'Europe, encore bien représenté sur le site puisqu'on y compte 15 à 18 mâles chanteurs, est menacé par la réduction de son biotope\* et la raréfaction des gros insectes. L'Alouette lulu, habitante des clairières forestières ou des plateaux parsemés d'arbres est elle-aussi bien représentée, par une trentaine d'individus-chanteurs.

Quelques **râles des genêts** nichent depuis plusieurs années dans la plaine humide de Frotey et dans la vallée de la Colombine. Cette

espèce vit presque exclusivement dans les prairies de fauche des vallées. Le maintien de cette population, capital pour le devenir de cette espèce en Haute-Saône, nécessitera la mise en œuvre de mesures agri-environnementales telles que la mise en place de bandes refuges, ou encore la pratique d'une fauche tardive et centrifuge\*.

Des rapaces, tels que le Busard Saint Martin, le Milan noir et le Milan royal utilisent le plateau comme terrain de chasse.

Les pelouses sont aussi favorables au développement d'une faune entomologique\* thermophile\* dont l'intérêt repose sur sa parenté avec celle du centre ouest de la France ; trois papillons sont d'intérêt communautaire, le Damier de la Succise, le Cuivré des marais et la Laineuse du Prunellier. Ce dernier fréquente forêts, lisières et haies où sont présents les arbres nourriciers de chenilles (chêne, prunellier, aubépine, épine-vinette).

En relation avec les nombreuses lisières, les reptiles sont bien représentés. On y observe le Lézard vert, la Couleuvre d'Esculape ou encore la Couleuvre verte et jaune.

Le site constitue un terrain de chasse privilégié pour de nombreuses chauves-souris, dont 6 d'intérêt européen. Parmi elles, le Grand Rhinolophe, espèce la plus représentée sur le secteur, hiverne, chasse et se reproduit sur le site. D'autres espèces comme le Petit Rhinolophe ou le Grand Murin ne font qu'hiverner sur le site et se reproduisent dans des villages proches, à Calmoutier notamment.



*Vespertilion de Bechstein* (photo F.Schwaab)

## GLOSSAIRE

**Avifaune** : désigne les oiseaux

**Biotope** : milieu biologique déterminé offrant des conditions d'habitat stables à un ensemble d'espèces animales ou végétales (biocénose).

**Centrifuge** : qualificatif employé ici pour désigner une pratique de fauche commençant au centre de la parcelle pour aller progressivement vers les bordures, laissant ainsi aux espèces présentes dans les herbes ou cultures le temps de s'échapper.

**Chasmophytique** : qualifie la végétation des anfractuosités rocheuses.

**Collinéen** : adjectif caractérisant l'étage de végétation où l'altitude varie de 250 m à 550 m.

**Entomologique** : relatif aux insectes

**Eutrophisation** : enrichissement progressif et naturel en éléments nutritifs.

**Karstique** : qualifie un sous-sol calcaire riche en cavités et en circulation d'eaux souterraines.

**Mésophile** : qualificatif employé ici pour caractériser les conditions moyennes dans un gradient de sécheresse et d'humidité.

**Neutrophile** : se dit d'une plante se rencontrant sur les sols légèrement acides ou neutres.

**Planitiaire** : de la plaine.

**Sclérophylle** : se dit d'une plante ayant des feuilles à cuticule épaisse, persistante et coriace (buis par ex.).

**Thermophile** : se dit d'une plante qui croît de préférence dans des sites ensoleillés et chauds.

**Thermoxérophile** : se dit d'une plante qui croît de préférence dans des sites ensoleillés chauds et secs.



ENGOULEVENT D'EUROPE • *Caprimulgus europaeus* L.

**Engoulevent d'Europe** (coll.doc.histoire naturelle SFL)

# DONNÉES SUR LA RICHESSE DU SITE

**Habitats naturels d'intérêt communautaire**, inscrits à l'annexe I de la directive habitats :

Code	Habitat annexe I	* : prioritaire
3260	Rivières planitiaires* et submontagnardes à végétation à renoncule flottante	
5130	Formations à genévriers sur landes ou pelouses calcaires	
6110	Pelouses calcaires karstiques*	*
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	* sites d'orchidées remarquables
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude	
8160	Éboulis médio-européens calcaires	*
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*	
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	
9130	Hêtraies neutrophiles	
9160	Chênaies méso-hygrophiles à primevère élevée	
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins à tilleul et érable	*

**Espèces animales** inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats

Groupe	Nom français
Mammifères	Grand rhinolophe
Mammifères	Vespertilion de Bechstein
Mammifères	Vespertilion à oreilles échanquées
Mammifères	Barbastelle d'Europe
Invertébrés	Cuivré des marais

Invertébrés	Damier de la Succise
Invertébrés	Laineuse du prunellier
Invertébrés	Agrion de Mercure
Poissons	Chabot
Poissons	Bouvière

**Espèces oiseaux**, inscrites à l'annexe I de la Directive « oiseaux », justifiant la proposition du site comme Zone de Protection Spéciale

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Busard Saint-Martin</li> <li>- Bondrée apivore</li> <li>- Milan noir</li> <li>- Milan royal</li> <li>- Pic cendré</li> <li>- Pic mar</li> <li>- Pic noir</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alouette lulu</li> <li>- Engoulevent d'Europe</li> <li>- Martin pêcheur</li> <li>- Pie-grièche écorcheur</li> <li>- Râle des genêts</li> </ul> |
|--|---|



**Râle des Genets**  
(Coll.doc.histoire naturelle SFL)